

Prévenir les risques professionnels – Module 1 : la santé au travail

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Direction et représentant du personnel (DP, DS, membres CHSCT...)

Durée

1 jour

Organisme de formation

☞ QUID FORMATION

Date limite d'inscription

30/09/2020

Lieux & dates

☞ Groupe 1

AGIPSAH ABYMES

Le 7 septembre 2020

☞ Groupe 2

AGIPSAH ABYMES

Le 8 septembre 2020

Interlocuteur Opco Santé

Delphine ETIENNE

[delphine.etienne@opco-](mailto:delphine.etienne@opco-sante.fr)

[sante.fr](mailto:delphine.etienne@opco-sante.fr)

+33690551282

Intervenant

☞ **Colette JACQUELINE**

MORAND

Formatrice

Contexte

L'Enquête Emploi 2017 a permis d'observer que la Branche était fortement touchée par les problématiques de santé au travail :

☞ Taux d'accident du travail : 8,2% en 2017 (7.8% en 2012)

☞ 2 secteurs de la Branche sont particulièrement concernés : hébergement pour personnes âgées (taux d'AT= 10, 1 %) et adultes handicapés (taux d'AT = 8,2%).

☞ Il en découle une légère hausse des licenciements pour inaptitude : 6,3 licenciements pour 1 000 salariés en 2012 contre 6 en 2007.

La recomposition du tissu associatif, à travers des regroupements et des restructurations, la recherche de performance, et l'évolution des publics accueillis (renforcement des pathologies, précarisation, situations de tension avec les usagers, etc.), constituent des facteurs pouvant accentuer les risques professionnels et impacter les environnements de travail et l'organisation du travail.

Ce contexte, les associations en ont conscience et beaucoup tentent de mettre en place des actions. La démarche de prévention des risques professionnels qui s'articule autour du Document Unique est la démarche à s'approprier et à mettre en place pour faire baisser la sinistralité.

Objectifs

- Clarifier la notion et les déterminants de la santé au travail
- Identifier les partenaires / les acteurs et leurs rôles.

Prérequis

Aucun

Contenu

- Cerner les composantes de la santé au travail
- Dresser le cadre législatif de la prévention des risques professionnels
- Identifier et mobiliser les acteurs de la prévention
- Piloter, impulser une démarche participative de prévention dans sa structure
- Mettre en œuvre une information régulière des salariés sur la démarche.